



Commune de LOCON

Conseil Municipal du Mardi 20 février 2018

Compte-rendu

Présents

Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : Sylvie FOULON, Olivier GALLET et Francis LEFRANCO, absents excusés.

Procuration(s)

Sylvie FOULON à Bertrand LELEU, Olivier GALLET à Michel DUFOSSÉ et Francis LEFRANCO à Sylvie ROSE.

Début de séance à 20h00

1-Désignation secrétaire de séance

Éric BEAUSSART.

2-Ajout de points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu une demande de subvention pour le voyage de l'école élémentaire, alors que les convocations pour le Conseil étaient faites. Il évoque également un éventuel changement d'un membre de la commission travaux.

Le Conseil Municipal étant tenu de délibérer sur ces points, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de les ajouter à l'ordre du jour.

- POUR **19**
- CONTRE 0
- Abstentions 0

3-Choix du nom de l'école fusionnée (630)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n° 625/2017 du 5 décembre 2017 relative à l'acceptation de la fusion des 2 écoles de LOCON, et l'informe que l'académie de LILLE a acté cette décision par arrêté du 7 février 2018.

Lors de la précédente séance de Conseil Municipal, Monsieur le Maire a demandé aux Adjoints et Conseillers de réfléchir à un nom de l'école fusionnée, qui deviendra alors une école primaire (maternelle + élémentaire).

Considérant que l'école maternelle porte le nom "Louis Blaringhem" et que l'école élémentaire n'a pas de dénomination, Sylvie ROSE, Adjointe au service scolaire et périscolaire, propose de conserver ce nom et de nommer l'école primaire "Louis Blaringhem", à compter de la rentrée de septembre 2018.

- POUR **19**
- CONTRE 0
- Abstentions 0

4-Subvention voyage école élémentaire (629)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de voyage de l'école élémentaire, établi par le Directeur (visite du centre Nausicaa à BOULOGNE SUR MER).

Il propose d'accorder à l'école une subvention pour le financement du voyage à hauteur d'un tiers du coût de la sortie, qui sera versée à la coopérative scolaire, soit pour cette année :

2940.30 € / 3 = **980.10 €** (sur une base de 121 enfants, soit 8.10 € / enfant)

Le montant de la subvention pourra être ajusté en fonction du nombre de participants. Les 2/3 restants seront financés par l'école et par les familles.

- POUR **19**
- CONTRE 0
- Abstentions 0

5- Changement d'un membre de la commission travaux (631)

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée, par délibération n° 318/2014 du 1^{er} avril 2014, a nommé les membres des différentes commissions municipales.

Olivier GALLET a fait part à la commission travaux qu'il serait intéressé pour participer aux réunions de chantier et aux divers projets.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'intégrer à la commission travaux en remplacement de Francis LEFRANCQ, ce dernier ne pouvant que très rarement participer aux réunions.

- POUR **19**
- CONTRE 0
- Abstentions 0

6- Créances éteintes (632)

Sur proposition de Madame le Trésorier par courrier explicatif du 5 décembre 2017, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes énumérés ci-dessous :

N° pièce	Exercice de la pièce	Nom des redevables	Montant
5-112	2016	TRENCHANT	20.76 €
4-108	2016	TRENCHANT	20.76 €
2-39	2013	DE BARROS	41.00 €
12-37	2012	DE BARROS	41.00 €
10-39	2012	DE BARROS	41.00 €
8-38	2012	DE BARROS	41.00 €
6-41	2012	DE BARROS	51.48 €
5-41	2012	DE BARROS	31.46 €
4-41	2012	DE BARROS	28.60 €
3-41	2012	DE BARROS	31.46 €
2-41	2012	DE BARROS	25.74 €
1-43	2012	DE BARROS	42.90 €
6-68	2015	HUMETZ	65.36 €
5-71	2015	HUMETZ	34.40 €
			516.92 €

- DIT que les montants total des créances éteintes s'élève à 516.92 €,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au compte 6542, au budget de la Commune.

- POUR	19
- CONTRE	0
- Abstentions	0

7-Transfert de charges de la Communauté d'Agglomération (628)

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée au sein de la Communauté d'Agglomération BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE par la délibération 2017/CC021 du Conseil Communautaire du 21 janvier 2017 conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts stipulant notamment que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Son rôle est d'évaluer le montant des transferts de charges entre les communes et la communauté suite au transfert d'un équipement ou d'une compétence.

La CLECT réunie le 29 septembre 2017 a évalué le montant des charges relatives aux compétences et équipements transférés à l'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Ses conclusions sont reprises dans le rapport transmis.

Ce dernier doit être soumis à l'approbation des Conseils Municipaux dans les conditions prévues au premier alinéa du II de l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à savoir la majorité qualifiée. La majorité qualifiée est réputée acquise lorsque les 2/3 des conseils municipaux représentant 50% de la population ou lorsque 50% des conseils municipaux représentant 2/3 de la population se sont prononcés favorablement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Considérant que :

- Au vu des exonérations accordées exceptionnellement en 2017 et 2018, les charges de 2019 et des années suivantes seront beaucoup plus conséquentes,
- Malgré le surcoût, la Commune n'aura pas davantage de services pris en charge par l'agglomération (ramassage des déchets, passage des hydrocureurs),

Le Conseil Municipal n'approuve pas le rapport présenté par la CLECT du 29 septembre 2017 et vote **CONTRE** l'évaluation du montant des charges transférées

- POUR	19
- CONTRE	0
- Abstentions	0

8-Travaux rue du Haut Prieur : choix du cabinet d'études et du géomètre (633)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est envisagé de gros travaux de réfection de voirie, bordures et trottoirs dans la rue du Haut Prieur. Après consultation de plusieurs bureaux d'études, il propose au Conseil Municipal de retenir le cabinet CER Ingénierie et Environnement à Villeneuve d'Ascq et demande de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir pour un montant de 19 950 € HT. La mission du maître d'œuvre comprendra :

- L'avant-projet,
- Le projet,
- L'assistance aux contrats et travaux,
- Les visas des documents et la direction de l'exécution des travaux,
- L'assistance aux opérations de réception.

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal de retenir le cabinet LAPOUILLE Géomètres pour les bornages de terrains.

- POUR	19
- CONTRE	0
- Abstentions	0

9-Travaux de rénovation de l'église : choix du cabinet d'études (634)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de son inquiétude au sujet des dégradations de l'église, de plus en plus visibles et périlleuses au fil du temps. L'église a été restaurée après la seconde guerre mondiale, mais les matériaux utilisés n'ont pas été de qualité supérieure.

Il informe le Conseil Municipal qu'après consultation de différents cabinets, le cabinet JAMAIN à Servon sur Vilaine a dressé un compte-rendu de visite, a constaté les points suivants et a proposé un diagnostic :

- Importante imputation des corniches,
- Joints en ciment (néfaste pour les maçonneries),
- Multiples amputations des pierres,
- Très importantes infiltrations d'eau sur les voûtes (risque pour la sécurité des personnes),
- Importantes fractures sur la voûte de l'église,
- Déstructuration d'un pinacle,
- Infiltration de l'eau,
- Oxydation des métaux (risque de chute d'éléments en ciment),
- Charpente en béton en cours de déstructuration avancée,
- Risque de chute de certains abassons,
- Etc.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir retenir le cabinet JAMAIN pour la réalisation de l'étude préalable à la restauration, qui portera sur la totalité de l'église, intérieurs et extérieurs, pour un montant de 12 341 € HT, 14 809 € TTC, et de l'autoriser à signer les documents s'y afférant.

Il précise également qu'il va d'ores et déjà prendre des mesures d'urgence :

- Bloquer certaines allées intérieures, il s'occupera de prévenir l'équipe paroissiale,
- Arrêter temporairement le tintement de la cloche qui amplifie les dégâts.

Aucune subvention ne peut être accordée puisqu'il s'agit d'un bâtiment communal et le monument n'est pas classé au titre des monuments historiques.

- POUR **19**
- CONTRE 0
- Abstentions 0

10-Réfection des vitraux

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré Monsieur COURAGEUX, Maître verrier, pour la restauration des vitraux. Il conviendra de monter le dossier de subvention. Il est prévu 2 ans de travaux.

11-Projet de garderie

Sylvie ROSE, Adjointe au service scolaire et périscolaire, rappelle à l'assemblée le projet de transformer les anciens logements de fonction de l'école élémentaire en structure d'accueil périscolaire. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'un très gros projet avec un enjeu important et souhaite créer un groupe de travail pour établir le projet en amont, tant sur le plan administratif que technique. Elle demande donc aux élus de constituer ce groupe pour monter le cahier des charges. Sont volontaires :

- Denis ANSQUIN,
- Robert DENDIEVEL,
- Sylvie FOULON (à voir en sa présence),
- Jean-Paul GUILBERT,
- Bertrand LELEU,
- Aurélie PILLIER,
- Sylvie ROSE,
- Michèle TACLET.

12-Situation des travaux en cours

Les travaux rue Oscar Bréhon et rue Jean Lefrancq sont toujours en cours à ce jour mais avancent correctement, avec les aléas météorologiques. Il reste environ 2 semaines de travaux.

Les réunions de chantier ont lieu tous les lundis et Monsieur le Maire rencontre régulièrement, avec les membres de la commission travaux, les riverains pour répondre à leurs questions.

13-Assainissement collectif

Monsieur le Maire retrace un historique des échanges avec la Communauté d'Agglomération relatifs aux travaux d'assainissement collectif (pour rappel, ils sont arrêtés à ce jour au niveau de la rue de la Motte dans la rue du Huit Mai) :

- *Octobre 2017* : l'agglomération annonce qu'il est prévu en 2018 de réaliser les travaux d'assainissement rue du Huit Mai, à confirmer.
- *Janvier 2018* : l'agglomération confirme par téléphone que les travaux sont prévus pour cet été, jusqu'au niveau du rond-point. Cette confirmation n'a pas été officialisée par courrier.
- *Février 2018* : un responsable de l'agglomération annonce à Monsieur le Maire que les travaux ne sont pas prévus à LOCON pour 2018, alors que ses services annoncent le contraire à Robert DENDIEVEL.
- Une demande par courriel a été formulée pour savoir ce qu'il en est officiellement. Aucune réponse n'a, à ce jour, été transmise.

14-Partenariat LOCON-ESSARS

Xavier DELEBASSÉE, Adjoint responsable des célébrations, informe l'assemblée que, cette année aura lieu le centenaire de la fin de la guerre 14-18. Il a été décidé de s'associer avec la commune d'ESSARS pour les festivités de cette journée mémorable, en collaboration avec les comités des fêtes.

Un tirage au sort a été effectué pour connaître le lieu des célébrations et c'est à LOCON que se dérouleront les manifestations :

- Commémoration devant le monument aux morts,
- Repas à la salle de sports,
- Bal l'après-midi,
- Feu d'artifice.

15-Circuit de mémoire

L'office de tourisme de la Communauté d'Agglomération a informé la Commune que des panneaux où figurera un circuit de mémoire sur les événements de la guerre, seront installés sur la commune, comme sur les communes avoisinantes.

16-Rue du Halage Sud

Suite à l'article paru dans la presse relatif aux problèmes rencontrés rue du Halage (chemin devenu impraticable par les véhicules au fil du temps), Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée du dossier.

Il rappelle que l'entretien du Chemin est de la compétence de l'agglomération. Il avait alerté la Préfète par courrier en 2016 ; malheureusement le transfert de compétences SIAAAH-Communauté d'Agglomération n'a pas fait avancer le dossier et l'état du Chemin n'a fait qu'empirer.

Il évoque aussi le fait qu'un agriculteur a empiété le domaine public pour labourer son champ et qu'il sera bien compliqué de récupérer le domaine public.

Monsieur le Maire propose, dans l'urgence, de remettre un peu de matériaux aux endroits les plus dangereux, sous réserve de l'accord de la Communauté d'Agglomération.

A ce stade, la réponse de l'Agglomération est en cours de rédaction. Il informera le conseil des suites.

Pour la plupart des élus, il est nécessaire de trouver une solution d'urgence et d'attente (réparation des nids de poule, arrêt de l'effondrement des berges, mise en sécurité du chemin, restriction de circulation...), avant de trouver une solution durable, mais juridiquement la Commune n'a pas le droit d'intervenir sur un terrain qui n'est pas le sien. Aussi, il faut attendre la réponse au courrier qui ne devrait pas tarder.

17-Remise des prix du concours des Maisons Fleuries

La remise des prix aura lieu le lundi 19 mars à 18h30 à la salle des fêtes. Cette année, les nouveaux loconoïses seront invités à cette cérémonie via l'Actu à Locon.

18-Adoption du compte-rendu du Conseil du 5 décembre 2017

Il est adopté à l'unanimité, sans observation.

19-Travaux du Pont de Mespleaux

Le Conseil Départemental a informé la Commune de la remise en état du Pont pendant les vacances, du 26 février au 9 mars 2018.

20-Rénovation de la salle des fêtes

Les adjoints ont listé les points de la salle des fêtes à rénover. Les commissions « aménagement et environnement » et « travaux » se réuniront pour établir un cahier des charges.

En prévision, il conviendra de bloquer les réservations de la salle du 1^{er} février 2019 au 30 avril 2019.

22h15 : Fin de séance